

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 17 décembre 2019

N° 285/12/2019 : PROGRAMME D'ACTION TERRITORIAL 2019

*L'an deux mille dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 décembre 2019.*

**Présents Titulaires** : 37

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Pauline MINER, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX.

**Absents ayant donné pouvoir** : 9

Mesdames, Messieurs, Nadine BOUVET à Bernard GISQUET, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Thierry DEVILLE à Pierre-Antoine LEVI, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

**Absents Excusés** : 2

Messieurs, Daniel DONADIO, Gaël TABARLY.

**Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Chaque année le Grand Montauban en tant que délégataire des aides à la pierre doit établir, après consultation de l'Etat et de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) son Programme d'Action Territorial (PAT).

Le PAT définit les règles locales d'attribution des subventions ANAH, les priorités et les critères d'intervention, ainsi que les modalités financières des aides à l'amélioration de l'habitat.

Le contenu du PAT a été rédigé en prenant en compte les priorités nationales fixées par l'ANAH, délibérées lors du conseil d'administration du 28 novembre 2018.

En 2019, l'ANAH est mobilisée pour mettre en œuvre les missions qui lui sont confiées par le gouvernement : Maintien de l'objectif de 75 000 logements rénovés dans le cadre du programme « Habiter Mieux » / Augmentation des ambitions de la politique d'adaptation de la société au vieillissement et au handicap / Renforcement des moyens d'actions en matière de renouvellement urbain dans le cadre du plan « Initiative Copropriété » / Mobilisation en faveur de la requalification-revitalisation des centres anciens dégradés / Renforcement des moyens d'ingénierie.

Au niveau local, et au vu des conclusions de l'étude pré-opérationnelle menée sur le territoire et des objectifs de la convention Action Cœur de Ville signée en juillet 2018 et transformé en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), le territoire du Grand Montauban a délibéré pour la mise en œuvre de deux dispositifs territoriaux : une Opération Programmée de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Vivre la Ville » et un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur le reste du territoire communautaire (périmètres annexés).

Ces dispositifs s'appliquent à compter du 16/09/2019. Avant cette date, les dossiers de demande de subvention de l'ANAH sont instruits sous le régime du secteur diffus.

En 2019, le Grand Montauban accompagne les aides de l'ANAH en abondant les taux de subvention ANAH.

Les objectifs quantitatifs fixés par l'ANAH pour l'année 2019 (perspectives programmation de juin 2019) sont les suivants :

- 12 logements locatifs, pour lesquels le Grand Montauban accordera une priorité aux logements à loyers conventionnés sociaux et très sociaux.
- 195 logements de propriétaires occupants, dont 161 en traitement de précarité énergétique (dossiers « agilité » inclus).

En 2019, le conventionnement en loyer intermédiaire sera analysé par le comité technique au cas par cas et de manière exceptionnelle uniquement dans le cas d'une opération portant sur plusieurs logements, il sera exclu en secteur diffus. Une bienveillance toute particulière sera donnée sur les projets du périmètre ORT dont l'un des enjeux est d'attirer des classes moyennes dans le centre-ville.

Le PAT 2019 a été examiné favorablement par la Commission Locale pour l'Amélioration de l'Habitat du 13 novembre 2019.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 10 décembre 2019, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le Programme d'Action Territorial 2019, tel qu'annexé à la présente délibération,
- autoriser Madame la Présidente à signer le Programme d'Action Territorial 2019, qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**23 DEC. 2019**

De sa publication et/ou affichage le :

**23 DEC. 2019**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 décembre 2019

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

